

Communiqué de presse

Les dons de cornées, parent pauvre des dons d'organes et de tissus

Trois mois après la mise en place au CHUV d'une nouvelle organisation des prélèvements de la cornée sur une personne décédée, le nombre de dons a augmenté de 50% en comparaison de la même période de l'année 2005.

Les cornées artificielles n'existant pas encore, la greffe de cornées est le seul espoir pour des personnes souffrant de maladies cécitantes de l'œil. Membrane protectrice de l'œil, la cornée joue un rôle essentiel dans la vision. Le taux de réussite d'une greffe de la cornée est très élevé. Elle permet une amélioration réelle de la qualité de vie du bénéficiaire et une réinsertion socioprofessionnelle.

L'étude Donor Action, initiative internationale visant à améliorer la prise en charge des donneurs potentiels et leurs proches, a clairement démontré que le don de cornées est largement ignoré dans les hôpitaux de Suisse romande. En effet, la présentation spontanée de l'option du don par les équipes soignantes auprès des familles des personnes décédées reste un fait rarissime.

La Fondation suisse pour le don d'organes (FSOD), la Banque des yeux de l'hôpital Jules Gonin à Lausanne et le CHUV ont uni leurs forces pour innover dans ce domaine. Désormais, tous les patients décédés au CHUV font l'objet d'une évaluation médicale en vue d'un don de cornée. L'identification de tous les donneurs potentiels est ainsi optimisée permettant d'augmenter le nombre de donneurs et de diminuer l'attente des malades en attente de greffes.

Aujourd'hui, les proches d'un patient décédé sont informés directement par un médecin de la possibilité d'une telle démarche. Une fois l'information transmise, la famille du défunt possède si besoin un temps de réflexion. Le consentement au don de cornées est validé par un accord écrit.

Cette démarche anticipe les exigences de la nouvelle loi fédérale sur la transplantation qui entrera en vigueur vraisemblablement début 2007.

Lausanne, le 5 septembre 2006